

DEVENIR ARBITRE FÉDÉRAL

Phase I, Stage Théorique

(volume global 1 à 2 jours selon le niveau de départ)

Conditions d'Accès

Avoir un minimum de connaissances des règles de course et procédures en régate. Une pratique sportive est un plus appréciable et apprécié. Ponctualité, Rigueur, Équité, alliées à un sens certain de l'organisation sont des éléments de base devant compléter toute motivation.

Rapidement, il y aura à faire preuve de personnalité et d'aptitude à l'animation d'équipe et à la communication.

Domaines abordés

Globalement, les éléments communs aux divers arbitres : Organisation, Plan d'eau, Les textes (Avis Course, Instructions de Course, Annexes, Avenants, textes réglementaires), Règles de route des Règles de Course à la Voile (Chp 2,3,4).

Test contrôle de connaissances. En cas de test positif, passage à la phase II.

Phase II,

Stage Théorique volume global 1 à 2 j	Comité de Course Régional Déroulement de la course : Parcours et manières de le mouiller, Procédures de Départ et d'Arrivée, Actions directes du Comité de Course (droits et devoirs du CC). Théorie et pratique (supports sur régates). Si bilan OK → CC Régional Stagiaire.	Jury Régional Suivre la course, autres règles, notion de Réclamation, Procédure d'instruction, Vécu, Classements, Appel. Études de cas. (possibilité de travail par correspondance) Si bilan OK → Jury Régional Stagiaire	Stage Spécifique (volume global, 1 à 2 jours) Participations (assesseur) sur régates ou entraînements pour acquérir un niveau minimum de pratique Simulations de cas.
Stage Pratique volume global 1 à 2 j	Mises en situations avec un évaluateur reconnu par la CRA. Il en faut 2 positives sans restriction et, sauf impératif admis par la formation, sur 2 supports différents, sur plans d'eau différents, et avec des arbitres évaluateurs différents.	Mises en situation, le stagiaire conduit les opérations sous la responsabilité d'un arbitre évaluateur reconnu par la CRA. 2 évaluations positives sur 2 supports différents, dont 1 sur dériveur avec, si possible, action du jury dur l'eau (R42) et arbitres évaluateurs différents.	Évaluations (2 épreuves, au moins 5 réclamations) Le stagiaire doit avoir conduit (instruit) au moins 5 réclamations de concurrents (ceci peut donc nécessiter plus de 2 évaluations)
Évaluations 2 épreuves satisfaisantes			

A ce stade, accès au niveau de qualification "**Arbitre Régional**" (Comité de Course ou Jury selon la filière). Ce niveau permet d'assurer, au fil des acquis, des présidences de comités jusqu'au niveau "sélective de Ligue".

Il existe également des filières "adaptées" : BE1, BE2, pour le niveau régional et une filière Arbitre de Club (celui-ci ne peut arbitrer que des épreuves organisées dans son club et ne concourant pas à la délivrance d'un titre, même départemental).

Les formations relatives aux domaines Fun et Jauge sont en cours de préparation. **Une formation Umpire Régional est mise en place.**

Se renseigner auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) ou des Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA).

L'ensemble des arbitres de « Bretagne » constitue l'équipe régionale d'arbitrage, les arbitres régionaux sont gérés par leur Commission Régionale d'Arbitrage (CRA). Ils peuvent ensuite s'orienter vers le niveau national (voir fiche correspondante **Information sur l'accès à une qualification arbitrale nationale**).

La CRA assure le renouvellement des qualifications régionales (base quadriennale mais avec suivi annuel) à partir de suivis établis par les arbitres intervenant sur régates (comptes rendus d'épreuves, rapports annuels d'activités).